https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1711

Au B.O. nÂ° 6 du 13 juillet 2006

Mentions complémentaires : le pire est à craindre

- Technique - Archives - Archivage IUFM - Réforme des IUFM -

Publication date: jeudi 13 juillet 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les certifications complémentaires vont permettre à certains enseignants du second degré d'enseigner une autre discipline que la leur. Par exemple, mathématiques, français, arts plastiques, sciences, physique-chimie, langues...

Le ministère, en effet, vient d'instaurer la **bivalence** dont les détails sont visibles dans le **B.O. nÂ° 6 du 13 juillet 2006**.

L'obtention de cette certification est proposée via la présentation à une seule épreuve du CAPES de la discipline visée ! Serait-ce à dire que, pour la discipline première, les trois ou quatre autres épreuves (et notamment celle qui relève de la didactique disciplinaire) sont inutiles ?

Pour susciter les candidatures, le ministère prévoit une prime pour qui assurerait plus de 3 heures semaines dans la seconde discipline. Par ailleurs, les détenteurs de cette bivalence auront une priorité pour une affectation dans l'académie de leur choix !

Pour les enseignants d'arts plastiques, la circulaire ministérielle semble annoncer la **disparition à moyen terme d'un enseignement de qualité** pour tous dans ce domaine.

Mais, à la lecture des documents, on voit, cependant, que **pratiquement toutes les disciplines sont concernées**.

snes DIJON
Syndicat national des enseignements de second degré

PS:

– Télécharger, sur notre site, les documents produits par le ministère au sujet des mentions complémentaires.

Copyright © SNES Dijon